

Cahier des charges pour la labellisation en chirurgie pédiatrique

Jérôme Sales de Gauzy



Association réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie

- **Le Réseau a pour objectifs :**
- d'établir des relations codifiées, consensuelles et basées sur des référentiels de bonnes pratiques,
- d'améliorer la sécurité du patient par une meilleure adéquation entre la pathologie et les moyens disponibles,
- de favoriser l'offre de proximité,
- d'augmenter le niveau de compétence de l'ensemble des soignants

Cette organisation s'appuie sur 3 points :

- **la proximité, la qualité et la sécurité**
- permettant d'assurer en Occitanie une offre de soins graduée en chirurgie pédiatrique.

Trois niveaux de prise en charge ont été définis en fonction de l'âge de l'enfant, de la pathologie, de la complexité de l'acte et des moyens disponibles :

- Centre de chirurgie pédiatrique de proximité,
- Centre de chirurgie pédiatrique spécialisé,
- Centre de recours régional.

Centre de proximité

- Chirurgiens non spécialisés en chirurgie infantile
Formation initiale et continue en chirurgie infantile
Pratique régulière
- Anesthésistes formés à l'anesthésie pédiatrique
Formation initiale et continue en chirurgie infantile
Pratique régulière
- Pédiatre : recours à un avis pédiatre H24
- Infirmières expérimentées, compétences entretenues

Activité d'un centre de proximité

- Chirurgie viscérale et chirurgie orthopédique
Uniquement urgence

Pas d'activité programmée chez les moins de 15 ans

- ORL, Maxillo-faciale, Ophtalmo
Activité d'urgence et programmée

Profil des patients

- Age > 1 an (> 3 ans décret récent)
- Pathologie simple
- Sans recours à une réanimation, soins intensifs, équipe pluri-disciplinaire

Organisation et plateau technique

- Continuité des soins

Au sein de la structure ou en accord avec un autre centre

- Plateau technique

Salle opératoire, SSPI, secteur d'hospitalisation identifiés

Matériel pédiatrique spécifique

Centre spécialisé

- Chirugiens spécialisés en chirurgie infantile
- Chirugiens ORL, ophtalmo, maxillo-facial, plasticien ayant une activité régulière en pédiatrie
- Anesthésistes formés et pratique régulière
- Recours à un pédiatre H24
- Puéricultrices ou infirmières formées
- Secteur dédié : SSPI, Bloc et service

Centres spécialisés

- Age : de la naissance à 18 ans
- Tout acte,
- Sauf si nécessité d'une réanimation et Brûlures > 5% ou 10%

Centre de recours : CHU

Dispositif spécifique régional

- Autorisation de chirurgie pédiatrique (ARS)
- Labellisation : Adhésion au réseau de chirurgie pédiatrique
- 1^o semestre 2025